Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Logement non conforme

Par Aurelia

Bonjour,

Il s'agit d'une question large car j'ignore les recours possibles à notre situation.
Nous louons depuis une semaine & demi un T3 vide, mon mari, notre bébé de 14 mois & moi. L'appartement est situé au 9ème & dernier étage. Dès la première nuit, nous avons remarqué l'infestation de cafards, un traitement local n'a pas suffi. L'agence immobilière se dit surprise & a averti le syndic.
Dès le troisième jour, l'ascenseur est tombé en panne. En discutant avec les voisins, nous avons appris que cela est très fréquents & qu'une fois la réparation a été attendue 6 mois. Ascenseur hors-service, nous n'avons donc pu nous faire livrer ni frigo ni lave-linge. Qualité de vie= zéro avec un bébé. & sortir notre petit+la poussette relève de l'exploit physique, sans parler des courses & des sacs de linge à charrier. L'agence a pris note mais rien n'avance. Que peut-on faire? Les 3 mois de préavis sont-ils de rigueur dans notre cas? Merci de m'éclairer

---
Par ESP

Bonjour
Un propblème danitaire peut être signalé aux services compétents de la mairie ou de la préfecture.
Mais je vous invite à contacter l'ADIL de votre secteur, ils sauront vous guider.
[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]